

Tribunal de Grande Instance de PARIS
Bureau des Administrations Judiciaires
Aff. : GRANDE LOGE NATIONALE FRANCAISE
BAS n° 11/34

ORDONNANCE

Nous, **Patrice KURZ**, Vice Président,
Agissant par délégation de Madame le Président du Tribunal de Grande Instance de PARIS,

Vu la requête qui précède et les pièces à l'appui,

Prorogeons la mission de Maître Monique LEGRAND en qualité d'administrateur provisoire de l'association GRANDE LOGE NATIONALE FRANCAISE, dite par abréviation « GLNF », pour une durée de six mois à compter du 24 juillet 2011,

Etendons la mission de Maître Monique LEGRAND en qualité d'administrateur provisoire de l'association GLNF à l'approbation des comptes clos au 31 août 2010,

Prolongeons le délai de tenue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2010 de l'association GLNF jusqu'au 31 octobre 2011,

Autorisons Maître Monique LEGRAND ès qualités à se faire assister, dans l'accomplissement de sa mission, du Cabinet BELLOT-MULLENBACH & Associés, société d'expertise comptable, dont le siège social est à 75008 PARIS - 11, rue de Laborde.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficulté.

Fait en notre Cabinet,
au Palais de Justice de PARIS, le 25 mai 2011

Patrice KURZ



- 5/5 -